

ASSEMBLÉE NATIONALE3 décembre 2018

ENCADRER DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LUTTER APPEL FRAUDULEUX - (N° 1448)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 36

présenté par
M. Naegelen**ARTICLE 8**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« publication inclut »,

les mots :

« décision mentionne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.